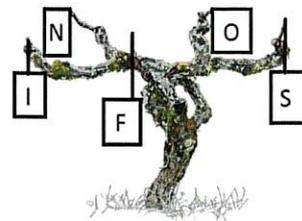




RÉGNIÉ-DURETTE

PÊLE-MÊLE N°4



Bonjour,

A l'approche des beaux jours, de nombreuses manifestations auront lieu dans notre village et le conseil municipal et moi-même espérons vous y rencontrer nombreux, en toute convivialité.

Après le vote du budget, les projets continuent : un investissement conséquent portera sur la réhabilitation de 2 appartements de l'ancienne école de Durette, la dénomination des rues a été validée, l'entretien de la voirie et les travaux d'aménagement du cimetière du bourg se poursuivent.

Les incivilités restent récurrentes sur notre commune : des jeunes se sont de nouveau introduits, par effraction, dans l'espace loisirs, d'autres sont montés sur le toit au péril de leur vie. Si de tels agissements devaient perdurer, la municipalité sera amenée à déposer plainte en gendarmerie.

Carole Gerin, agent technique titulaire depuis 2007, quitte ses fonctions pour la commune de St Jean d'Ardières et sera remplacée prochainement. Je lui souhaite une bonne continuation dans sa vie professionnelle. Je terminerai par un grand merci aux élèves de CM1-CM2 et à Madame Pouly qui ont activement participé au défilé du 8 mai dernier.

Jean Paul Robin

La commission "Fleurissement-décoration" recrute ...

Vous aimez les fleurs,

Vous avez la main verte, vous aimez jardiner,

Vous avez un esprit créatif, des dons manuels,

Vous avez un petit peu de temps... ça tombe bien, la commission "fleurissement" a envie de s'étoffer.

Constituée d'élus et de plusieurs bénévoles, elle se réunit 2 ou 3 fois par an, se charge des plantations de printemps, de la décoration de fin d'année. La commission est toujours à l'affût de nouvelles idées, notamment pour embellir notre village.

Pour vous inscrire, merci de contacter la mairie au 04 74 04 31 43



Agenda

Samedi 27 mai

Bal à la salle des fêtes organisé par 2R compétition

Samedi 10 juin

Vente de pizzas par les classes en 2 aux Vergers

Dimanche 11 et 18 juin

Elections législatives

Samedi 17 juin

Méchoui de la chasse à l'Espace Loisirs

Concours de pétanque du Tennis Club

Samedi 24 juin

Fête de l'école

Dimanche 25 juin

Vente de paëlla par les classes en 4, à la salle des fêtes

Samedi 1^{er} juillet

Concert du club de moto en plein air

Vendredi 14 juillet

Défilé à 10 h

Samedi 29 juillet

Bal du lavoir dans les prés vers l'Ardières

15 juillet 2017

**Réservez votre journée
pour le 50^{ème} anniversaire
du Caveau du Cru Régnié et du Comité
des fêtes, avec feu d'artifice.**

Au Caveau, à partir de 11h, inauguration et vin d'honneur, repas de l'Auberge La Vigneronne, spectacle Les Strombolis (rock), au village.

A l'Espace loisirs, dès 18h, rétrospective du Comité des Fêtes suivi d'un repas et spectacle musical années 80.

Vers 22h30 **feu d'artifice** offert par la mairie et bal jusque tard dans la nuit **sur la place du village.**

**Réservation obligatoire pour les repas
Les spectacles vous sont offerts**

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Autrefois appelés Bureau d'Aide Sociale, Bureau de Bienfaisance ou d'Assistance, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont été créés en 1953.

Existant de plein droit à l'échelon communal, le rôle du CCAS est d'apporter une aide sociale, morale ou financière à toute personne en difficulté. Pour remplir la tâche qui lui est impartie, le CCAS de Régnié-Durette est géré par un Conseil d'Administration constitué :

- d'un Président, le Maire, Jean Paul Robin,
- de membres élus Anne-Marie Fuet, Christiane Rampon, Valérie Matray, Françoise Coquillion,
- et de personnes du village Andrée Gerin, Sylvie Noirard, Marie Nicole Coillard, Bernard Trichard.

Il dispose d'un budget autonome dont les ressources proviennent d'une subvention communale, de locations de terrains et peuvent être augmentées par des apports en dons, legs... de particuliers. Les membres du CCAS de notre commune se sont déjà réunis plusieurs fois pour étudier différents dossiers, émettre des avis sur les demandes d'aide sociale, décider d'actions à mener et voter l'ensemble des documents budgétaires.

Toutes ces décisions sont discutées et prises en toute confidentialité au seul sein du Conseil d'Administration et ne sont, en aucun cas, divulguées.

Si vous rencontrez des difficultés, même de façon temporaire, et avez besoin d'aide, les membres du CCAS sont à votre écoute pour vous permettre de surmonter ces moments difficiles. Vous pouvez les interpeller personnellement ou par l'intermédiaire du secrétariat de Mairie.

La Commission Administrative du CCAS

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen du formulaire Cerfa n° 15646*01

(disponible sur www.service-public.fr)

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de ce document.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession des autres documents de voyage nécessaires, le passeport seul ne valant plus autorisation de quitter le territoire français.

Carte nationale d'identité : nouvelle procédure

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités de procédure que celles pour les passeports biométriques. La demande de carte nationale d'identité peut être effectuée dans l'une des 36 communes du département équipées.

Pour gagner du temps et faciliter la démarche dans les mairies, il est conseillé d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés :

<https://predemande-cni-ants.gouv.fr>.

La commune de Beaujeu est équipée du dispositif permettant de recueillir les demandes de CNI. Il convient de prendre rendez-vous au secrétariat de mairie (0474048775) : des permanences sont assurées les lundi, mercredi et vendredi après midi de 13H30 à 16H30 et le mercredi matin de 8H30 à 12H (délai de 1 à 2 semaines pour avoir un rendez-vous).

Le même service est proposé du lundi au vendredi en mairie de Belleville (tel. 0474064999) : les délais pour la prise de rendez-vous varient de 2 à 5 semaines selon le jour souhaité.